Case-FRC 14809

OBSERVATIONS

Sur les dangers du Papier-monnoie & sur l'insuffisance de cette ressource, pour remédier à la détresse actuelle des finances.

Une Nation qui possède deux milliards & demi de numéraire a-t-elle besoin de Papier-monnoie?

Réduire toutes les dépenses au plus exact nécessaire; réformer les abus de tous les Départemens; niveller les recettes ordinaires avec les dépenses ordinaires; former un fonds extraordinaire pour assurer le payement de l'arriéré à des époques déterminées, sur lesquelles les créanciers puissent compter, mais fixées de manière qu'elles ne soient point onéreuses à la Nation; telle est la mission de l'Assemblée Nationale; telles sont les obligations qu'elle a contractées. Faut-il, pour les remplir, créer un Papier-monnoie? C'est ce que je vais examiner.

Depuis six mois, le Ministère n'a pas cessé de présenter à l'Assemblée des tableaux affligeans sur les affaires en général, & particulièrement sur la situation des finances. Nous n'ignorons pas que, depuis long-temps, la France

THE NEWBERRY LIBRARY

eſt accablée de maux de toute eſpèce. Nous ſavons très-bien auſſi que, ſi les Courtiſans & les Miniſtres n'avoient pas été perſuadés que tous les déſordres étoient à leur comble, s'ils n'avoient pas penſé que toutes les reſſources étoient épuiſées, les Etats-Généraux n'auroient pas été convoqués; mais ſi les reſſources du Pouvoir arbitraire étoient épuiſées, celles d'un Peuple libre ne le ſont pas. Ce que les Miniſtres nous ont dit, pouvoit être vrai dans ces temps, où ils gouvernoient tout avec la verge du deſpotiſme; mais il ceſſe de l'être, au moment où la Nation a réſolu de régler elle-même ſes affaires.

Trop long-temps, Meſſieurs, vous avez ſuivi, pour les finances, les impulſions qui vous ont été données par le Gouvernement. Les divers plans qui vous ont été propoſés & que vous avez adoptés, n'ont pas eu tout le ſuccès que vous en attendiez. Le temps eſt venu d'employer des meſures plus efficaces, & de choiſir des moyens dignes de la Nation que vous repréſentez.

Dans la ſituation critique où nous nous trouvons, j'entends de tous côtés demander du Papier-monnoie; on dit que c'eſt le ſeul remède à nos maux. Grand dieu! quel remède.

Tout Papier-monnoie, tel qu'il ſoit, eſt, par ſa nature, contraire aux principes d'une bonne Conſtitution; il tarit toutes les ſources de la proſpérité publique; il décourage l'agriculture; il frappe d'inertie les manufactures, l'induſtrie & le commerce; il embarraſſe la circulation; il dérange l'équilibre de toutes les relations avec les Nations étrangères; il occaſionne des pertes énormes dans

les changes, en jettant l'alarme dans tous les esprits; il diminue toutes les consommations. C'est aujourd'hui notre plus grand fléau, la seule espérance des gens mal-intentionnés; c'est la cause unique & immédiate qui retarde les heureux effets de la révolution. Enfin, le Papier-monnoie a toujours été la ressource des charlatans en finance, des despotes ou des Nations ignorantes.

On vous demande du Papier-monnoie; mais, Messieurs, les billets de la Caisse d'Escompte ne sont-ils pas du Papier-monnoie? N'en souffrons-nous donc déja pas assez? La ville de Paris ne gémit-elle pas sous leur poids? La ruine de son commerce, de ses fabriques, de ses manufactures, la diminution de ses relations avec les Provinces & l'Etranger, l'éloignement de ses habitans les plus aisés, l'abandon des atteliers & des travaux, l'augmentation prodigieuse de ses pauvres, les difficultés qu'elle éprouve pour se procurer des espèces avec lesquelles seulement elle peut payer ses subsistances: tous ces effets réunis, qui sont les suites de l'excès des billets de Caisse en circulation, ne vous annoncent-ils pas qu'elle en est accablée? Ces calamités ne sont-elles pas assez graves? Et peut-on s'occuper, sans frémir, de moyens qui doivent infailliblement les accroître? Quoi! il seroit vrai que les habitans de la Capitale, après une si cruelle expérience, appelleroient de nouveau un Papier-monnoie, en concurrence avec celui de la Caisse d'Escompte ou pour le remplacer?

Ce Papier-monnoie, dit-on, aura cours dans toutes les Provinces du Royaume. Mais les Provinces ont-elles

demandé du Papier-monnoie? Ont-elles dit qu'elles avoient beſoin d'un autre ſigne d'échange que de celui des eſpèces d'or & d'argent dont elles ſe ſervent? N'ont-elles pas, au contraire, repouſſé la circulation des billets de la Caiſſe d'Eſcompte que l'on a tenté à diverſes repriſes d'y introduire?

Il faudra donc borner à la ville de Paris la circulation du Papier-monnoie. Eh bien! Meſſieurs, ſi vous y conſentez, vous aurez la douleur de voir s'aggraver bientôt tous les malheurs de la Capitale, & devenir peut-être avant peu ſans remède.

Mais, dira-t-on encore, il n'y a pas d'argent en France, & il faut bien ſuppléer par le Papier-monnoie à la diſette du numéraire? Eſt-ce par ignorance, ou par mauvaiſe foi, que l'on répand dans le public des idées auſſi fauſſes & auſſi déſaſtreuſes? Il ne ſera pas difficile de prouver, juſqu'à l'évidence, quelles ſont dénuées de tout fondement. M. Necker a demontré qu'il exiſtoit, en France, en 1784, au-delà de deux milliards deux cens millions de numéraire.

La refonte des eſpèces d'or, par M. de Calonne, a donné un nouveau degré d'évidence aux réſultats de M. Necker, puiſqu'il fut alors porté, aux Hôtels des Monnoies, pour plus de huit cens millions de louis. Or, on ſait qu'il a toujours été fabriqué deux tiers de monnoie d'argent, ſur un tiers d'eſpèces d'or.

M. Necker a prouvé encore que l'accroiſſement annuel du numéraire étoit de 40 à 50 millions. Le numéraire actuel du Royaume, ſuivant ce calcul, devroit donc

être aujourd'hui de deux milliards cinq cens millions?

Voyons à préſent quelles ſont les cauſes qui l'auroient pu faire décroître, ou ſortir de France, depuis 1784. Avons-nous eu quelque guerre étrangère à ſoutenir? Non. Les Peuples du Nord, ceux de la Méditerrannée, ont-ils ceſſé d'avoir beſoin de nos vins, de nos eaux-de-vie, de nos ſucres, de nos cafés, enfin de toutes nos marchandiſes qu'ils tiroient de nous? Non. Ils ont continué à s'adreſſer à nous, comme par le paſſé. Je m'attends bien qu'on va m'objecter que, depuis le mois de Juillet dernier, trois ou quatre cens familles ſe ſont expatriées, & qu'elles ont conſommé leurs revenus dans l'Etranger. D'abord, il eſt douteux qu'il ſoit ſorti quatre cens familles du Royaume; mais je le veux, & j'accorde que la dépenſe de chacune de ces quatre cens familles, l'une dans l'autre, ſe ſoit élevée, depuis neuf mois, à trente milles livres; ce ſeroit douze millions à déduire de la maſſe du numéraire circulant en France. Que l'on ajoute encore à ces 12 millions, 25 autres pour les bleds, achetés dans l'Etranger, ce ſera donc 37 millions de moins. Ainſi, au lieu de deux milliards cinq cent millions, il n'y aura en France que deux milliards, quatre cent ſoixante-trois millions; mais loin que la balance du commerce ait été diminuée de ces trente-ſept millions, il eſt très-probable qu'elle a été beaucoup plus favorable au Royaume ces deux dernières années, qu'elle ne l'avoit été dans aucune des précédentes: en effet, ſi l'on fait attention que la France a dans ſon ſein tous les objets de première néceſſité qu'elle conſomme, & que l'étranger

ne lui fournit, en majeure partie, que des marchandises de luxe ; si d'un autre côté on considère que la révolution qui s'est opérée, a diminué ou suspendu, depuis deux ans, des cinq sixièmes peut-être, les consommations de luxe, il sera aisé de conclure que les importations ordinaires de l'étranger, évaluées par M. Necker à 240 millions chaque année, ont été considérablement réduites. Je ne m'écarterai peut-être pas de la vérité, en portant la différence à un tiers, c'est-à-dire à 80 millions par année depuis 1788. Cependant les autres Nations n'ont pas été agitées par des troubles intérieurs ; aucune raison n'a dû les empêcher de consommer la même quantité de nos marchandises. Ainsi la somme d'exportations, calculée par M. Necker à 300 millions, a dû aussi être la même que dans les années précédentes, donc la balance de notre commerce, loin d'avoir été moindre depuis deux ans, a dû être supérieure de 123 millions, donc notre numéraire doit-être de deux milliards six-cens millions au moins.

Le bas prix des changes n'affoiblit en aucune manière ces argumens. Tout le monde sait que la circulation exagérée, & au-delà de toute proportion des billets de la Caisse d'Escompte, en est la seule cause.

J'ose me flatter que l'on sera convaincu avec moi, que la prétendue sortie du numéraire hors de France, n'est qu'un bruit populaire qui ne mériteroit pas d'être refuté, si de semblables erreurs propagées à dessein ne tendoient pas à égarer l'opinion publique.

Quelles sont donc les causes de cette peine effrayante

que nous éprouvons ? Nous l'avons déja dit : une de ces causes est l'excès des billets de la Caisse en circulation. L'or & l'argent se cachent & disparoissent comme signes d'échanges, lorsqu'ils peuvent être suppléés par une autre signe en papier, dont on cherche toujours à se défaire d'abord, parce qu'il est infiniment moins estimé ; cependant tous les débiteurs en usant de même envers leurs créanciers, le papier est le signe unique qui paroisse dans la circulation ; l'argent reste dans les coffres, & les ignorans disent qu'il n'y a plus de numéraire.

Mais il est une autre cause de notre détresse, & il faut la faire connoître, puisqu'elle est une des sources principales de nos maux & de nos longues inquiétudes.

Je suis pénétré de la plus profonde vénération pour le premier Ministre des Finances ; il fut, dans les tems du despotisme, presque l'unique protecteur du peuple : nous lui devons le rapprochement du terme de la convocation des États-Généraux : c'est lui qui conseilla au Roi de confirmer aux Communes la double représentation qui leur avoit deja été accordée, sans réclamation, lors de la formation des Assemblées Provinciales : c'est lui qui a relevé le crédit public anéanti à la fin d'Août 1788, & qui a soutenu l'édifice chancelant de nos Finances jusqu'au moment de l'ouverture des États-Généraux ; mais depuis cette ouverture il semble que le génie de ce Ministre sommeille. Il n'est sorti de ses bureaux que des projets de ressources insuffisantes, de longues complaintes, & des mémoires plus accablans les uns que les autres. Notre situation, peinte avec de

ſi noires couleurs par un Miniſtre, eſtimé pour le plus habile de l'Europe, a été enviſagée par nous-mêmes & par les Étrangers, comme déſeſpérée. Les allarmes & la terreur ſe ſont emparées de tous les eſprits. Tous les ſecours, toutes les reſſources ont manqué à la fois. L'argent réſerré dans toutes les bourſes n'a plus circulé que pour les beſoins les plus preſſans. La diſette du numéraire s'eſt fait ſentir à Paris plus que par-tout ailleurs, parce que cette Ville, où la plus grande partie des payemens ſe font, eſt devenu le foyer de toutes les inquiétudes; les financiers, les capitaliſtes, qui avoient fait des avances au Gouvernement, & les partiſans de la Caiſſe d'Eſcompte ont alors conſeillé au Miniſtre de ſe ſervir de ces billets pour ſuppléer à l'argent qui manquoit dans toutes les Caiſſes publiques; mais bientôt ces billets devenus papier-monnoie, ont été diſcrédités, l'argent n'en a été que plus rare; les changes avec l'étranger ont éprouvé une nouvelle baiſſe; le commerce n'a pas été moins languiſſant; les manufactures du Royaume, qui ont tant de liaiſons avec Paris, ont partagé ſa détreſſe & ſes malheurs: ainſi les allarmes d'un Miniſtre, digne à tant de titres, & ſur-tout par ſa longue expérience, de la confiance publique, ont provoqué & juſtifié les craintes & les inquiétudes qui ſe ſont répandues dans le Royaume; mais nous devons le dire, les allarmes du Miniſtre ont été juſqu'à préſent très-exagérées. Notre ſituation eſt critique, mais elle eſt la ſuite d'une grande révolution & de longs déſordres. Une Nation de vingt-cinq millions d'hommes, la plus riche de l'Europe en numéraire, la

plus induſtrieuſe & la plus laborieuſe de l'Univers, qui jouit de la plus parfaite des Conſtitutions, dont le ſol déja très-fertile ſera déſormais cultivé par des mains libres; une Nation pareille dédaigne de vaines terreurs; elle aura bientôt réparé tous ſes malheurs; elle ſaura bien combler cet immenſe déficit, devant lequel le deſpotiſme a reculé d'effroi, & dont la liberté ſeule peut ſonder les profondeurs.

Mais vous, Meſſieurs, à qui la Nation a confié ſes pouvoirs, vous qui avez pris en ſon nom l'engagement d'acquitter toutes les dettes de l'État, vous repouſſerez loin de vous tous les palliatifs & tous ces projets éphemères que les beſoins des mois, des ſemaines & des jours ſuggéroient ſous l'ancien ſyſtême; vous ne compterez plus que ſur vous-mêmes pour le rétabliſſement des Finances; & dans ce travail difficile, vous ne ſuivrez pour guide que le génie de la Nation, ce génie qui vous inſpiroit lorſque vous prononciez ces beaux Décrets conſtitutionnels que toute l'Europe admire.

Avant tout, vous vous oppoſerez, de toutes vos forces, au déſordre & à la confuſion qui régnent encore entre les payemens de l'arriéré & ceux des dépenſes ordinaires. Lorſqu'on vous a propoſé de vous ſervir des billets de la Caiſſe d'Eſcompte, lorſqu'on vous propoſe d'adopter un papier-monnoie; n'en doutez pas, Meſſieurs, c'eſt pour avoir les moyens d'acquitter dès-à-préſent les anciennes anticipations, les reſcriptions, les aſſignations, & tout l'arriéré de la même nature, ci-devant privilégié aux yeux des Miniſtres. Voulez-vous ſortir d'embarras? Or-

donnez que le payement de l'arriéré, tel qu'il ſoit, ne ſoit plus confondu avec celui des dépenſes ordinaires. Alors les recettes ordinaires vous ſuffiront, alors vous n'aurez plus beſoin des reſſources ruineuſes qui vous ſont propoſées ; vous preſcrirez pour jamais tous les papiers-monnoie ſous telle dénomination que ce ſoit ; vous vous occuperez ſans relâche des moyens de retirer promptement de la circulation, la ſurabondance des billets de Caiſſe qui fait tant de mal à Paris. Pour y parvenir, voici quelques vues dont je regarde le ſuccès comme infaillible.

Ordonnez d'abord que ces billets ſoient échangés, à une époque prochaine que vous déterminerez, contre des aſſignats ſur la Caiſſe de l'extraordinaire, jouiſſant, outre l'intérêt à cinq pour cent, d'une prime de deux pour cent.

Invitez dès-à-préſent tous les bons Citoyens, toutes les Villes de Commerce, à réunir leurs efforts aux vôtres, en faiſant des ſouſcriptions en eſpèces, dont le produit ſera deſtiné à tirer de la circulation les billets de Caiſſe, contre leſquels il leur ſera délivré des aſſignats.

Lorſque le public ſera aſſuré que l'Aſſemblée Nationale aura pris la ferme réſolution de réduire cette maſſe énorme de billets à une proportion telle que la Caiſſe d'Eſcompte puiſſe payer à bureau ouvert, la confiance ſe ranimera, & la perte que ces billets ſupportent aujourd'hui deviendra moindre chaque jour.

A cette meſure, véritablement digne de vous, ajoutez les précautions ſuivantes, afin de ne laiſſer aucun doute

sur vos intentions d'établir l'ordre le plus parfait dans les finances.

Ordonnez,

1°. Que dès le mois d'Avril prochain, il soit posé une ligne de démarcation entre les dépenses ordinaires & l'arriéré.

2°. Que toutes les dépenses ordinaires soient alors payées, mois par mois, sur les produits des recettes ordinaires.

3°. Que l'arriéré, lorsqu'il aura été liquidé, soit acquité en assignats à terme, portant intérêt à cinq pour cent, payables à la Caisse de l'Extraordinaire, après ceux qui auront été changés contre des billets de caisse.

4°. Qu'il soit pris des mesures efficaces pour accélérer la rentrée de tous les impôts que vous avez établis ou conservés pour l'année 1790.

Hâtez-vous aussi, Messieurs, de prononcer les réductions les plus rigoureuses sur les dépenses de tous les départemens, particulièrement sur les pensions & traitemens, sur les dépenses de la Guerre, de la Marine & des affaires Etrangères. Est-il donc nécessaire que le traitement des Ministres soit de trois cent mille livres, celui de plusieurs ambassadeurs de deux cent, & celui de certains premiers commis de vingt-quatre à trente mille livres? Montrez à la France & à l'Europe que vous êtes déterminés à couper la racine de tous les abus; & j'ose vous prédire que dans peu de mois la confiance succédera, dans tout le Royaume, aux terreurs & aux allarmes qui l'agitent aujourd'hui. Vous en serez les témoins, & ce sera la plus douce récompense de vos peines & de vos travaux.

C'eſt pour remplir toutes ces vues que j'ai l'honneur de vous propoſer les décrets ſuivans.

L'Aſſemblée Nationale a décrété ce qui ſuit.

I. Les billets de la Caiſſe d'Eſcompte, à préſent en circulation, ſeront convertis, à compter du premier Juin prochain, en aſſignats nationaux, qui, outre l'intérêt à cinq pour cent, jouiront d'une prime de deux pour cent, & ſeront rembourſables à la caiſſe de l'extraordinaire ſur les premiers fonds qui proviendront, ſoit de la contribution patriotique, ſoit de la vente des biens du domaine & du Clergé qui a été décrétée; ils ſeront payés par ordre de numéros indicatifs de la date de leur converſion.

II. Ces aſſignats ſeront eſtampés d'un timbre, qui déſignera qu'ils ont été échangés contre des billets de la Caiſſe d'Eſcompte.

III. Un certain nombre de ces aſſignats ſera diviſé par fractions de 200 & 300 livres, pour la convenance des porteurs de billets de Caiſſe qui en demanderont.

IV. Leur acceptation dans toutes les Caiſſes publiques & particulières ſera libre; ils ſeront reçus comme eſpèces en payement des biens du Domaine & du Clergé qui ſeront inceſſamment vendus.

V. Tous les Membres de l'Aſſemblée Nationale recevront leur traitement en aſſignats eſtampés.

VI. La Caiſſe d'Eſcompte ſera tenue de réduire à moitié ſes eſcomptes & ſes négociations juſqu'au tems où elle ſera dans la poſſibilité de payer à bureau ouvert. Les Commiſſaires de l'Aſſemblée Nationale, chargés d'inſpecter ſes opérations, veilleront à l'exécution de cette diſpoſition.

VII. Il ſera écrit par M. le Préſident, au nom de l'Aſſemblée Nationale, à toutes les Villes de commerce du Royaume, pour les inviter à ouvrir des ſouſcriptions en argent, dont le produit ſera deſtiné à retirer de la circulation, dans les mois d'Avril & de Mai, le plus qu'il ſera poſſible, des billets de la Caiſſe d'Eſcompte.

VIII. La Municipalité de Paris ſera priée, au nom de l'Aſſemblée, de faire la même invitation aux Habitans de la Capitale, & d'ouvrir auſſi des ſouſcriptions en argent, dont l'emploi ſera le même.

IX. Il ſera fourni aux ſouſcripteurs des aſſignats eſtampés, pour le montant de leurs ſouſcriptions.

X. Tous les Citoyens ſont exhortés à acquitter dans le courant d'Avril ou de Mai, le premier payement de leur contribution patriotique; les fonds qui en proviendront ſeront employés à retirer de la circulation des billets de la Caiſſe d'eſcompte.

XI. Tous ceux qui auront des payemens à toucher dans les mois d'Avril & de Mai, & dans les mois ſuivans, ſont pareillement exhortés à recevoir en payement, lorſqu'ils le pourront, des aſſignats eſtampés. Les ſommes qu'ils auroient dû toucher ſeront deſtinées à retirer de la circulation des billets de la Caiſſe d'eſcompte; les états en ſeront préſentés à l'Aſſemblée.

XII. L'Aſſemblée regardera comme bienfaiteurs de la Patrie, tous les Citoyens qui en ſe conformant aux vues qu'elle propoſe, auront aidé l'Etat, & qui en contribuant à diminuer la maſſe des billets de la Caiſſe d'eſcompte en circulation à Paris, viendront réellement au ſecours d'une Ville qui a ſi bien mérité de la Nation.

Les noms des ces bons Citoyens seront imprimés à Paris & dans les Provinces; les listes en seront envoyées à l'Assemblée & déposées dans ses Archives.

Second Décret

I. A compter du premier Avril prochain, il sera établi une distinction précise & formelle entre les dépenses fixes & l'arriéré. Les dépenses fixes & ordinaires de chaque mois seront payées sur les fonds provenans des recettes ordinaires; sans que sous aucun prétexte il puisse être payé sur le produit de ces recettes aucune partie arriérée de quelque nature qu'elle soit.

II. A compter de la même époque, les parties arriérées lorsqu'elles auront été liquidées, seront acquittées en assignats sur la Caisse de l'extraordinaire, portant intérêt à cinq pour cent & payables après les assignats estampés.

III. Toutes les Assemblées de Département & de District, & toutes les Municipalités du Royaume, seront expressément chargées de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire payer exactement par les contribuables, tous les impôts conservés ou établis pour la présente année 1790. Elles seront également chargées de veiller à ce que les fonds reçus par les Percepteurs & Receveurs soient régulièrement versés aux époques déterminées dans les Caisses supérieures.

IV. Il sera présenté, sous quinze jours, à l'Assemblée Nationale, par ses Comités des finances & des pensions, les Décrets servant de réglemens pour la réduction rigoureuse des dépenses de tous les Départemens.

DE BOISLANDRY.

P. S. L'Assemblée Nationale est inondée de brochures & d'écrits sur les finances. Presque tous, se copiant les uns les autres, proposent, sous différentes dénominations, du papier-monnoie forcé, avec ou sans intérêts. Ils veulent nous persuader que des assignats nationaux forcés, obtiendront, comme papier-monnoie, une confiance plus grande que les billets de la Caisse d'Escompte, supérieure même à l'argent..... Comme si la circulation des billets de Caisse n'avoit pas été décrétée par l'Assemblée Nationale; comme s'ils n'étoient pas garantis par elle : & quelle autre garantie plus sacrée auront donc les papiers-monnoie nationaux? On nous assure encore que les assignats nationaux forcés, feront sortir l'argent des coffres où il est resserré..... Quelle ignorance de tous les principes, & quel aveuglement sur ce qui se passe chaque jour sous nos yeux?

Je conjure l'Assemblée Nationale de se méfier de ces dangereuses propositions, qui, je le vois avec douleur, n'ont déja fait que trop d'impression sur quelques-uns de ses Membres.

Nos embarras sont très-grands, j'en conviens; mais je ne cesserai de le répéter : les moyens d'y remédier ne doivent pas être compliqués; ils sont d'une extrême simplicité; ils sont dans nos mains.

Que l'Assemblée Nationale ordonne la séparation de toutes les parties arriérées jusqu'au premier Janvier dernier, & qu'elle décrète promptement que les seules dépenses fixes & ordinaires seront payées sur les produits des recettes ordinaires.

Qu'elle réduise les dépenses fixes de tous les Départe-

44

mens, au plus rigoureux néceſſaire ; qu'elle s'occupe ſans relâche des moyens de retirer promptement de la circulation l'excès des billets de Caiſſe ; qu'elle y deſtine les premiers fonds qui rentreront à la caiſſe de l'extraordinaire : je ſoumets à ſa ſageſſe les autres moyens que je lui ai propoſés pour y parvenir.

Enfin, qu'elle faſſe acquitter tout l'arriéré, ſans aucune exception, lorſqu'il aura été liquidé, avec des obligations nationales, portant intérêts & payables à la caiſſe de l'extraordinaire, après le payement des aſſignats nationaux, échangés contre les billets de la Caiſſe d'Eſcompte ; en d'autres termes, qu'elle faſſe conſolider & conſtituer tout l'arriéré.

Alors, tous nos embarras ceſſeront ; la confiance renaîtra ; l'argent ſortira des coffres ; les manufactures & le commerce ne tarderont pas à proſpérer plus que jamais, & toute la France vous bénira.

Toutes ces meſures, dictées par le ſimple bon ſens, conformes à la pratique journalière d'un débiteur riche, mais embarraſſé, qui s'arrange avec ſes créanciers, exigent-elles donc un Papier-monnoie ?

Je conjure l'Aſſemblée Nationale, au nom des plus chers intérêts de la Nation, de proſcrire à jamais toute émiſſion de Papier-monnoie, comme inconſtitutionelle, impolitique, nuiſible à l'agriculture, deſtructrice de toute induſtrie ; enfin, comme l'un des plus grands fléaux qui puiſſe affliger un Peuple.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.